

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL PLENIER DE LA FACULTE DES SCIENCES ET TECHNIQUES

Réunion du 10 février 2026

Monsieur Florent CALVAYRAC, Directeur de la Faculté des Sciences et Techniques, après vérification de la composition du Conseil en formation plénière, ouvre la séance à 9h33.

Membres de l'équipe de Direction :

- Florent CALVAYRAC, Directeur de la Faculté des Sciences et Techniques
- Bruno BEAUNE, Directeur-adjoint de la Faculté des Sciences et Techniques
- Yann HARDIVILLIER, Co-directeur de la Faculté des Sciences et Techniques
- Véronique GODARD, Directrice administrative de la Faculté des Sciences et Techniques
- Violette AGAGAH, responsable de l'antenne financière de la Faculté des Sciences et Techniques

Membres présents :

➤ Collège des Professeurs :

- Catherine POTEL
- Sylvain MEIGNIER
- Saïd HAMADÈNE
- Pascal RUELLO
- Nicolas PEYROT
- Laurent SIMON

➤ Collège des autres enseignants :

- Nader YAACOUB
- Pierre STRZERZYNSKI
- Fabien BOEDA
- Vincent LEIGNEL
- Sébastien BOYAS

➤ Collège des personnels BIATSS :

- Claire HENRIET
- Veyis GUNES
- Fanny LAUDE-MOLINA

➤ Collège des personnalités extérieures :

- Marianne MASSON
- Charles POMMIER

➤ Collège des usagers :

- Benjamin MONTAROU
- Marion MONTAROU
- Brieuc MARTINAND
- Clara DA COSTA
- Coline LEVELEUX

Membres représentés :

➤ Collège des Professeurs :

- Benoît SCHOEFS représenté par Vincent LEIGNEL
- Christophe LEGEIN représenté par Fabien BOEDA
- Laurent SIMON représenté par Catherine POTEL jusqu'à son arrivée
- Christophe CHASSENIEUX représenté par Laurent SIMON

➤ Collège des autres enseignants :

- Nicolas DUGUÉ représenté par Sylvain MEIGNIER

Invités :

- Pascal PICART
- Nirina RANDRIANANTOANDRO
- Monia ANANE
- Rachid EL GUERJOUA

1. Affaires générales :

a. Présentation du projet de partenariat avec l'IMT (par Pascal PICART)

Le diaporama de la présentation figure en annexe.

Pascal PICART présente le projet d'installation de l'Institut Mines-Télécom (IMT) Atlantique, Grande École de l'Institut Mines-Télécom, placée sous la tutelle du ministère de l'Industrie.

Pascal PICART rappelle le contexte de l'implantation de l'IMT au Mans. En 2023, le Ministère avait fixé à l'IMT un objectif de croissance de 25 %, soutenant ainsi de nouvelles implantations ainsi qu'une diversification de l'offre de formation grâce à des financements dédiés. Le Mans Métropole souhaitant également accroître le nombre d'étudiants sur son territoire, des premiers échanges avaient été entamés. Par la suite, des réunions et des groupes de travail se sont tenus, faisant émerger la volonté de mettre en place un parcours FISA. A ce stade, le dossier CTI reste à finaliser (dossier de vie étudiante, adossement recherche, bâtiment, modèle économique) y compris le syllabus FISA-FIT .

La formation sera proposée en alternance à un groupe de 24 étudiants au départ, issus de profils en conception industrielle, de BUT GMP ou de classes préparatoires, après concours. Elle prévoit un total de 1664 heures d'enseignement réparties sur trois ans, avec une ouverture prévue en septembre 2028.

Pascal PICART explique que l'Institut Mines-Télécom, classé parmi les cinq meilleures écoles en France et les dix premières en Europe, a choisi de s'implanter dans le cadre d'un partenariat avec l'Université et de s'intégrer pleinement au tissu économique local.

Pascal PICART précise que la formation en conception industrielle vise à former des ingénieurs capables de concevoir, modéliser et optimiser des produits et des systèmes complexes grâce aux approches numériques multiphysiques récentes. Elle viendra compléter la filière nantaise « Transformation Digitale des Systèmes Industriels » avec une orientation produit et matériau, tout en intégrant de la simulation numérique, de la réalité virtuelle, de la robotique et les objets connectés. Les diplômés sont formés à concevoir, simuler et optimiser des produits innovants intégrant contraintes mécaniques, thermiques et acoustiques, dans le cadre d'une ingénierie prédictive et durable. Des collaborations avec les laboratoires IMMM, LAUM, LIUM, CREN et ESO sont également envisagées.

Pascal PICART rappelle les engagements de l'Université pour ce projet :

- assurer l'accueil des deux premières cohortes dans ses locaux en partageant des salles de cours et des salles informatique nécessaires au bon déroulement du programme pédagogique en attendant la disponibilité du bâtiment d'accueil dédié ;
- assurer l'accueil du personnel dédié à la scolarité pour les deux premières cohortes en attendant la disponibilité du bâtiment d'accueil dédié ;
- assurer et aider la transition bâtementaire prévue au plus tard pour l'arrivée de la 3ème cohorte ;
- assurer la coordination pédagogique de la formation en lien avec le site de Nantes, soit un équivalent de ½ ETP d'enseignant chercheur (96h ETD) ;
- assurer une charge de service dédiée à la formation, correspondant à un équivalent de 1 ETP d'enseignant chercheur (192h ETD).

Pascal PICART précise que les anciens locaux de l'ISMANS seront partagés entre l'IMT et l'ENSIM, dont le projet de rénovation n'a pas abouti, soit environ 5 000 m². Il sera proposé aux enseignants-chercheurs de l'Université de contribuer à la formation et du personnel administratif sera recruté.

Pascal PICART ajoute que la maquette fera probablement l'objet de mutualisations avec les formations des départements de mathématiques, informatique, et physique.

Florent CALVAYRAC souligne que ce projet pourrait permettre d'accroître la dimension professionnalisante du master de physique et favoriser la mutualisation de certains modules de physique et d'acoustique, tout en préservant des postes malgré la probable baisse des effectifs à venir. Il ajoute que le projet bénéficie du soutien de la ville du Mans.

Pascal PICART ajoute que Le Mans Métropole prendra en charge les loyers et contribuera aux coûts du personnel de scolarité, soit 1/2 ETP.

Florent CALVAYRAC indique que les masters d'informatique et de physique pourraient, à terme, être proposés en double diplôme afin de favoriser la poursuite d'études à l'international.

b. Présentation du projet END PLUS (par Nirina RANDRIANANTOANDRO)

Le diaporama de la présentation figure en annexe.

Nirina RANDRIANANTOANDRO présente le projet END PLUS, projet obtenu début 2026 dans le cadre de l'appel à projet FRANCE 2030. Il rappelle les éléments de contexte : la licence professionnelle a été accréditée en 2016 dans le cadre du PIA2 afin de répondre aux enjeux industriels multi-filières. Ce projet était issu d'une collaboration réunissant 20 partenaires (collectivités locales et entreprises) au sein d'un consortium, l'ECND Academy. Le CND (contrôle non destructif) était déjà intégré dans plusieurs formations : BUT, licences professionnelles, masters de physique et d'acoustique, cursus ingénieur ENSIM, doctorats.

Nirina RANDRIANANTOANDRO explique que l'ECND Academy a progressivement constitué un réseau de 200 entreprises partenaires. Il ajoute qu'elle participe à l'organisation de divers événements, dont des visites d'usines destinées aux lycéens, et propose des formations à destination des salariés d'entreprises telles qu'EDF.

Nirina RANDRIANANTOANDRO ajoute que les financements obtenus ont permis le déploiement de plateaux techniques, contribuant ainsi à la mise en place de nouvelles formations, au développement d'études ainsi qu'à des activités de recherche et de développement. Toutefois, faute de ressources humaines suffisantes, l'ensemble des sollicitations ne peut, à ce jour, aboutir.

Nirina RANDRIANANTOANDRO indique que ces formations ont permis d'obtenir une reconnaissance au niveau national. Par exemple, le partenariat avec l'Université du Nucléaire a contribué à positionner Le Mans Université comme un acteur identifié des formations aux métiers du nucléaire renforçant ainsi sa visibilité auprès des étudiants et facilitant l'obtention de bourses d'études.

Laurent SIMON arrive à 10h03.

Nirina RANDRIANANTOANDRO indique que l'axe du projet visant à former aux métiers du CND pour le nucléaire bénéficie du soutien des régions Pays-de-la-Loire, Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté, de partenaires comme EDF et SGS, d'organismes de formations, et d'organisations professionnelles.

Le projet porte trois objectifs :

- Accélérer l'acquisition des compétences CND pour une filière nucléaire de réussite et porteuse d'emplois ;
- Accompagner vers plus de performance pour plus de compétitivité ;
- Renforcer l'attractivité de la filière et des métiers dès le collège.

Le public cible comprend les demandeurs emplois et les étudiants, du niveau bac -3 à bac +5. A ce jour, 95 000 personnes ont pu bénéficier du dispositif.

Il est prévu que le projet bénéficie d'un financement de 28 millions d'euros, sur 5 ans.

Nirina RANDRIANANTOANDRO ajoute qu'il est envisagé de proposer des modules supplémentaires, s'adressant à des étudiants de niveaux variés et non plus uniquement de niveau bac +2, afin de former davantage de personnes, puis de former les formateurs.

Nirina RANDRIANANTOANDRO explique que, jusqu'à présent, l'effort s'est concentré sur la formation, mais qu'un besoin de développement des activités de recherche et d'innovation a émergé en 2024. Il rappelle que toutes les compétences et structures nécessaires sont présentes au sein de l'Université. Par ailleurs, le projet bénéficie du soutien de l'Université et des collectivités locales.

Pascal RUELLO quitte la réunion à 10h08.

Nirina RANDRIANANTOANDRO précise que le statut de la structure adaptée à tous ces objectifs reste à définir. Le choix semble s'orienter vers une structure fédérative, interdisciplinaire et légère, au service des partenaires, proche d'un centre de valorisation. Elle pourra s'appuyer sur un comité d'orientation stratégique, un comité de direction et un conseil académique, sans toutefois disposer d'administration, de bâtiments, d'enseignants, de politiques scientifique ou de ressources humaines dédiés. Il présente Monia ANANE, directrice opérationnelle de l'ECND Academy, ainsi que Rachid EI GUERJOUA, appelé à lui succéder en tant que directeur scientifique.

Rachid EI GUERJOUA ajoute qu'un ingénieur d'études est sur le point d'être recruté.

Florent CALVAYRAC rappelle que le projet a permis d'obtenir le recrutement d'un PRAG en CDD et la mise en place d'un partenariat solide entre les départements de physique et d'acoustique. Il fait également remarquer que le financement du projet par la Région a permis dans le passé pour la licence professionnelle CND l'acquisition d'équipements à hauteur de 300.000 €. Enfin, il précise que cette formation offre de très bons débouchés aux étudiants de L2 ne souhaitant pas poursuivre en master.

En réponse à une remarque de Rachid EL GUERJOUA, Florent CALVAYRAC confirme qu'un ou deux modules de CND seront intégrés dans le programme de l'IMT.

c. Approbation du PV du 15 janvier 2026

Florent CALVAYRAC soumet au vote le procès-verbal du Conseil plénier du 15 janvier 2026.

votants présents ou représentés		
<u>17 votes pour</u>	<u>7 abstentions</u>	<u>0 votes contre</u>
approuvent à la majorité des voix le procès-verbal du Conseil plénier de l'UFR Sciences et Techniques du 15 janvier 2026.		

d. Informations diverses

Florent CALVAYRAC transmet aux membres les informations suivantes concernant le bâtiment « licence » :

- L'architecte a été choisi (secret jusqu'à la mi-mars, puis fera l'objet d'une exposition dans la cafétéria) ;
- Bâtiment sur 1 étage avec mezzanine en demi-niveau sur toute la parcelle, RdC en mélèze, étage métallique, brises-soleil orientables, 400 m² de panneaux photovoltaïques, récupération des eaux de pluie, toiture végétale, pas d'espaces verts. Projet le plus performant en termes de consommation énergétique ;
- Points à revoir sur le local à poubelles, les escaliers, la porte d'entrée ;
- Marge financière importante pour la rénovation du RdC de la barre physique-chimie (une réunion est prévue le jour même avec les responsables des départements concernés) ;
- Reste la question des modulaires pendant les travaux.

En réponse à une question de Nader YAACOUB, Florent CALVAYRAC confirme que le département de physique disposera d'au moins une salle au RdC de la barre physique-chimie. Toutefois, la majeure partie des travaux portera sur les salles de chimie afin de les mettre en conformité avec les normes.

Saïd HAMADÈNE fait remarquer qu'il serait souhaitable que les tableaux installés dans les modulaires soient de plus grande taille afin de mieux répondre aux besoins des enseignants de mathématiques.

Bruno BEAUNE rappelle que dans la mesure où il s'agit d'une location, l'UFR ne sera probablement pas en mesure de choisir les prestations des modulaires.

En réponse à une question de Vincent LEIGNEL, Florent CALVAYRAC indique que le nombre de modulaires mis à disposition pendant les travaux reste incertain, celui-ci étant conditionné par la marge financière disponible.

Brieuc MARTINAND fait part des difficultés rencontrées par les associations en raison de la disparition des préfabriqués. Il souhaite connaître les solutions qui seront proposées aux associations pendant la durée des travaux. Il ajoute que la future maison des étudiants ne permettra pas à l'AESTAPS de disposer à la fois d'un local et d'un espace de stockage pour leur matériel, comme c'est le cas actuellement.

Florent CALVAYRAC indique que la direction n'a pas obtenu d'informations à ce sujet à ce stade. Il préconise de saisir le tribunal administratif si aucune solution n'est trouvée.

Bruno BEAUNE suggère de soumettre une nouvelle demande à la présidence en y précisant les obligations légales.

Catherine POTEL suggère de contacter l'association La Mandibule afin de formuler une demande commune.

Florent CALVAYRAC ajoute que l'UFR n'est pas en mesure de proposer un local à l'association dans l'immédiat.

e. AreXis (présentation par Radegon N'KIERE KALULA et vote)

En l'absence de Radegon N'KIERE KALULA, la présentation d'AreXis est reportée au prochain conseil.

Catherine POTEL indique que le département d'acoustique ne souhaite pas utiliser AreXis.

Fanny LAUDE-MOLINA rappelle que la scolarité utilise l'application P-Stage pour le suivi des stages et que celle-ci avait été choisie en raison du coût élevé du module d'AreXis. Elle fait part des difficultés posées par P-Stage, liées essentiellement à l'absence de pilotage juridique et technique. Elle demande à ce qu'une présentation d'AreXis soit organisée, afin d'expliquer notamment les principales différences entre les applications actuellement utilisées et ce nouvel outil.

Florent CALVAYRAC explique qu'AreXis est un outil relativement coûteux en raison de l'achat annuel des mises à jour des modules. Dans un contexte de baisse du nombre d'alternants, il s'interroge sur la pertinence de cet investissement. L'application offre une gestion complète : alternance, suivi des stages, gestion de la taxe professionnelle, lien entre les étudiants en stage ou en alternance et les contributions versées par les entreprises à l'établissement. Il permet également de créer un livret numérique du stagiaire, qui peut ensuite être renseigné quotidiennement par l'étudiant et contrôlé à distance par le tuteur, garantissant ainsi un suivi régulier et sans perte d'informations. Les données restent accessibles même en cas d'abandon. Il souligne toutefois que des interrogations subsistent quant à la confidentialité des données.

Sylvain MEIGNIER explique que le département d'informatique utilise l'application pour la gestion des stages, de l'alternance, du réseau d'entreprises, ainsi que le suivi des étudiants et des présences. L'outil offre de nombreux avantages : il est fiable, permet un gain de temps significatif et s'avère particulièrement utile en cas d'audit puisque l'ensemble des informations y sont centralisées. Il reconnaît toutefois que le coût est élevé et qu'une mutualisation serait souhaitable.

En réponse à plusieurs questions des membres, Florent CALVAYRAC explique qu'il ne connaît pas le financement actuel de cet outil et ajoute de le recours à celui-ci impliquera certainement un prélèvement sur le budget de l'UFR, comme c'est déjà le cas pour d'autres frais.

En réponse à une question de Fanny LAUDE-MOLINA, Florent CALVAYRAC indique qu'il a été demandé à l'UFR de se prononcer sur cette question. Cette décision sera également liée à la question d'un éventuel changement de CFA ainsi qu'à l'impact de la baisse du nombre d'alternants. Il confirme que les utilisateurs ont été interrogés.

2. Affaires pédagogiques :

a. Préparation aux concours de Professeur des écoles (vote)

Florent CALVAYRAC indique qu'à la suite de la présentation réalisée par le département de STAPS, une réunion s'est tenue avec la VP CFVU. La question de la préparation aux concours de professeur des écoles et du second degré, et notamment la prise en charge des reçus-collés (redoublants au concours mais titulaires du diplôme), reste en suspens.

Florent CALVAYRAC propose la création d'une option de préparation au concours de professeur des écoles destinée à l'ensemble des étudiants de L2 et de L3 de l'UFR. La gestion serait confiée au département de STAPS. Les étudiants concernés seraient au nombre de 20 environ au sein du département de STAPS, 5 en biologie, 1 en mathématiques et 2 ou 3 en physique-chimie. Il préconise de commencer à la proposer puis d'ajuster ensuite l'offre en fonction des effectifs dans chaque option.

Florent CALVAYRAC précise que les formations aux épreuves de français, d'histoire et « Agir en fonctionnaire de l'État » seront assurées par l'UFR Lettres.

Florent CALVAYRAC soumet au vote la proposition d'ouverture du module commun de préparation au concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE), à destination de l'ensemble des étudiants de l'UFR.

votants présents ou représentés		
<u>24 votes pour</u>	<u>0 abstention</u>	<u>0 votes contre</u>
approuvent à l'unanimité des voix, l'ouverture d'un module commun de préparation au concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE), à destination de l'ensemble des étudiants de l'UFR Sciences et Techniques.		

Florent CALVAYRAC explique que la Présidence de l'Université envisage de proposer un DU à destination des étudiants ayant échoué au concours et souhaitant le préparer à nouveau, ou de les inscrire dans un autre diplôme. L'UFR Lettres a transmis une proposition de formation avec une inscription gratuite. Cette proposition suscite des réserves au sein de l'UFR.

Florent CALVAYRAC suggère la création de deux DU, dont l'un serait destiné aux étudiants de l'UFR ST, avec des frais d'inscription modérés, de l'ordre de 600 €, nettement inférieurs à ceux pratiqués dans l'enseignement privé.

Marion MONTAROU fait remarquer que la formation deviendra inaccessible à certains étudiants si elle devient payante.

Florent CALVAYRAC explique avoir proposé d'autres solutions, déjà mises en œuvre dans certains établissements, sans succès. Il a évoqué notamment la possibilité de créer un statut d'auditeur muet, permettant une inscription en tant que redoublant sans générer de groupes supplémentaires. Ce dispositif offrirait aux étudiants la possibilité de suivre certains modules, à l'exception des travaux pratiques et des épreuves orales. Selon leur niveau au concours, les étudiants pourraient ainsi bénéficier d'un statut d'auditeur actif ou muet. Cette solution n'engendrerait pas de coût supplémentaire et serait, de fait, équivalente à un DU gratuit.

Charles POMMIER indique que les étudiants risquent de se tourner vers un master plutôt que vers un DU, qui reste une formation non diplômante, avant de passer à nouveau le concours, sans accompagnement. Il préconise d'ouvrir plutôt un master intégrant une mineure commune de préparation au concours, solution qu'il juge plus pertinente du point de vue des étudiants.

Florent CALVAYRAC explique qu'il a également proposé cette solution, qui n'a pas été retenue.

Sébastien BOYAS explique qu'il n'y aura pas de master dédié et que les étudiants ne seront donc pas accompagnés de la même façon s'ils s'inscrivent dans un autre master. Les étudiants se tourneront donc probablement vers d'autres universités pour se former, tout en y acquittant des droits d'inscription élevés.

Bruno BEAUNE explique qu'une autre option avait été envisagée, consistant à inscrire le DU au SFC, et s'interroge sur les bénéfices que cela pourrait apporter à l'UFR.

Nader YAACOUB ajoute que si ces étudiants se tournent vers un master, il y aura vraisemblablement un impact sur le taux de réussite.

Sébastien BOYAS attire l'attention des membres sur le fait que d'autres DU, avec des frais d'inscription payants, ont été validés par la gouvernance.

En réponse à une question de Fanny LAUDE-MOLINA, Sébastien BOYAS explique que l'INSPÉ accueillera désormais uniquement les candidats reçus au concours.

Yann HARDIVILLIER explique qu'un DU ne pourra pas se substituer à l'INSPÉ et qu'il faudra obligatoirement réduire les effectifs.

Sébastien BOYAS explique qu'un second DU se justifierait dans la mesure où il permettrait de proposer une préparation au CAPEPS (professeur d'EPS), contrairement au DU de l'UFR LLSHS.

Florent CALVAYRAC indique que l'un des arguments en faveur de la création d'un DU rattaché à l'UFR LLSHS réside dans le nombre d'heures supplémentaires qui seront potentiellement générées par le département de STAPS.

Sébastien BOYAS répond que la baisse de la capacité d'accueil a déjà permis de régler en partie ce problème.

En réponse à une question de Marianne MASSON relative à l'exonération des boursiers, Florent CALVAYRAC précise que seule la Présidente peut accorder, sur demande, des exonérations individuelles, dans la limite de 20 % des effectifs par formation.

Yann HARDIVILLIER explique que dans le cas des DU, les droits d'inscriptions peuvent être fixés librement par chaque établissement.

En réponse à une question de Fanny LAUDE-MOLINA sur le circuit de validation, Florent CALVAYRAC indique que la présidence, les composantes ou le SFC peuvent proposer un DU. Il appartient aux instances centrales de les valider ou non. Le DU proposé par l'UFR Lettres n'a pas encore été présenté devant les instances.

Catherine POTEL demande qu'un document synthétique soit transmis aux représentants de l'UFR siégeant dans les instances, afin de leur permettre de défendre au mieux le projet.

En réponse à plusieurs questions des membres au sujet du nombre d'étudiants concernés, Sébastien BOYAS indique qu'il est tout à fait possible que des étudiants issus d'autres académies s'inscrivent. Il est envisagé d'ouvrir deux groupes TD, soit 300 heures, qui seront effectuées essentiellement par des PRAG. Il ajoute que des heures vont être libérées suite à la fermeture du master.

Florent CALVAYRAC propose de voter ce point au conseil suivant.

b. Bilan de FormaSarthe et des JPO

Florent CALVAYRAC souligne que le bilan de la journée portes ouvertes, ainsi que du salon FormaSarthe, est très positif, avec une nette augmentation de la fréquentation. Si de nombreuses demandes ont porté sur le PluriPASS, les LAS, le STAPS Kiné, toutes les formations ont suscité de l'intérêt. Les éventuelles évolutions à court terme dans la filière médecine, pour lesquelles aucune information n'a été communiquée pour l'instant, ont toutefois rendu les réponses plus délicates à apporter.

Yann HARDIVILLIER fait remarquer que la plateforme Parcoursup exerce une pression importante sur les familles.

En réponse à une question de Fanny LAUDE-MOLINA, Florent CALVAYRAC indique que les résultats du sondage à destination des familles mis en place par la direction de la communication, sous la forme d'un QR code, n'ont pas été transmis pour l'instant.

Bruno BEAUNE constate que les dysfonctionnements du site internet de l'UFR, survenus à la suite de la mise en ligne de la nouvelle version, se sont révélés particulièrement préjudiciables à cette période.

c. Groupes de TD et TP

Florent CALVAYRAC propose aux membres de reconduire le nombre de groupes votés en octobre pour le second semestre.

Florent CALVAYRAC indique que le service d'aide au pilotage (SAP) procède actuellement à des vérifications sur les nombres des groupes, en s'appuyant sur les inscriptions pédagogiques, et constate, de ce fait, des écarts par rapport aux nombres votés.

Bruno BEAUNE explique que le SAP ne prend pas en compte les contrats pédagogiques, lesquels s'ajoutent aux effectifs prévus.

Florent CALVAYRAC ajoute que la direction a réalisé des calculs parallèles à partir des inscriptions pédagogiques par étape (et non par module) qui aboutissent aux mêmes résultats que ceux réalisés en octobre.

Florent CALVAYRAC propose de procéder à un nouveau vote des groupes en tenant compte des inscriptions par étape, afin d'éviter d'avoir à effectuer des réajustements à chaque variation d'effectifs.

Bruno BEAUNE ajoute que le vote du mois d'octobre visait à fixer un nombre maximal de groupes, que chaque département peut ensuite ajuster en fonction des effectifs réellement constatés sur les deux semestres, certaines UE étant annualisées.

Yann HARDIVILLIER fait remarquer qu'une gestion en temps réel est impossible à mettre en place par les responsables de formations.

Florent CALVAYRAC soumet au vote la proposition de groupes de TP et TD du second semestre, à l'identique de celle adoptée au mois d'octobre 2025 pour l'année universitaire 2025-2026.

votants présents ou représentés		
23 votes pour	1 abstention	0 votes contre
approuvent à la majorité des voix les groupes de TP et de TD du second semestre de l'année universitaire 2025-2026.		

Le Mans Université

Avenue Olivier Messiaen 72085 LEMANS CEDEX 9 – 02 43 83 30 00

www.univ-lemans.fr

3. Affaires budgétaires :

a. Point sur la situation financière

Florent CALVAYRAC explique que le budget définitif de l'UFR vient d'être communiqué. Il présente la proposition de répartition du budget par département élaborée par la direction en fonction des effectifs. Il rappelle qu'en 2025, le budget a été appliqué toute l'année faute de budget rectificatif (BR). Cette année, le rectorat demande à ce que le BR soit élaboré à la baisse. Les fonds provenant de l'alternance seront probablement affectés au financement de la masse salariale ; il ne faut donc vraisemblablement pas s'attendre à des retombées en investissement ou en fonctionnement au bénéfice des départements ou des composantes. Il propose donc de convertir une partie des fonds de l'alternance en équipement ou en fonctionnement au moment de l'élaboration du BR1.

b. Budget 2026

Florent CALVAYRAC propose de reconduire la ventilation entre les départements appliquée en 2025, la simulation basée sur les effectifs conduisant à des résultats similaires. Une nouvelle répartition pourra être envisagée dans le cadre du BR1 ou en fin d'année pour l'exercice 2027.

La proposition de ventilation figure en annexe.

En réponse à une question de Nicolas PEYROT, Florent CALVAYRAC indique que les financements attribués par les collectivités territoriales aux projets de l'UFR ne sont pas encore connus.

Florent CALVAYRAC soumet au vote la proposition de budget 2026 de l'UFR Sciences et Techniques.

votants présents ou représentés		
<u>24 votes pour</u>	<u>0 abstention</u>	<u>0 votes contre</u>
approuvent à l'unanimité des voix, la proposition de budget 2026 pour l'UFR Sciences et Techniques.		

Florent CALVAYRAC propose de rédiger une motion visant à solliciter une augmentation du budget alloué à l'UFR et à alerter sur le fait que l'insuffisance des financements compromet le fonctionnement normal de la structure.

La motion figure en annexe.

Claire HENRIET quitte la réunion à 11h54.

Nicolas PEYROT propose d'annexer un budget prévisionnel à la motion.

La proposition de motion est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h.

Le Mans, le

La Secrétaire,
Solène BOULAHIA

Le Directeur de la Faculté des Sciences et Techniques,
Florent CALVAYRAC